Anact
L'AGENCE NATIONALE
POUR L'AMÉLIORATION
DES CONDITIONS DE TRAVAIL

MNFCT
Mutuelle
Nationale des
Fonctionnaires des
Collectivités
Territoriales

Communiqué de presse Lyon, le février 2016

L'Anact et la MNFCT signent une convention de partenariat

Le vendredi 22 janvier 2016, l'Anact (Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail), et la MNFCT (Mutuelle nationale des fonctionnaires des collectivités territoriales) ont signé une convention de partenariat.

Ce protocole d'accord, paraphé par le président de la mutuelle, Eric Marazanoff et le directeur général de l'agence, Hervé Lanouzière, permettra à la mutuelle de proposer aux collectivités territoriales des solutions pour l'amélioration des conditions de travail des agents territoriaux. Ces solutions seront élaborées en collaboration avec les Aract (Associations régionales pour l'amélioration des conditions de travail) au niveau régional. Ces dernières pourront ainsi intervenir dans la fonction publique territoriale pour promouvoir la santé au travail auprès des salariés et des acteurs de la prévention et soutenir des politiques RH innovantes.

Pour l'Anact, cette convention s'inscrit dans une politique de partenariat avec des mutuelles lui permettant de s'appuyer sur des acteurs-relais pour optimiser et élargir l'utilisation de ses outils d'amélioration des conditions de travail. Les actions en direction des collectivités territoriales permettront au réseau Anact-Aract d'adapter son expertise et son savoir-faire pour répondre aux spécificités de la fonction publique territoriale.

Pour la MNFCT, ces possibilités nouvelles permettront de mieux satisfaire ses interlocuteurs (DGS et/ou DRH, responsables CHSCT et/ou syndicaux, professionnels de santé et du social) afin d'améliorer la santé au travail, thème porté par la mutuelle depuis de nombreuses années.

Les responsables référents de ce partenariat sont pour l'Anact, M. Philippe Douillet (p.douillet@anact.fr) et pour la MNFCT, M. Daniel Cresson (daniel.cresson@mnfct.fr).

Contact Presse :
Anact : Catherine Guibbert – **c.guibbert@anact.fr** - 04 72 56 13 38 - Emma Step – e.step@anact.fr - 04 72 56 13 39
MNFCT : Olivier Cazaux : olivier.cazaux@mnfct.fr 01 41 93 49 93

Le réseau Anact-Aract se compose de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact), établissement public administratif, sous tutelle du ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue social et d'un réseau de 26 associations régionales pour l'amélioration des conditions de travail (Aract). Le réseau Anact-Aract a pour vocation de mettre en capacité les salariés et directions, plus particulièrement dans les petites et moyennes entreprises, de recourir à des méthodes et outils efficaces pour améliorer les conditions de travail dans un objectif partagé : transformer à leur avantage les contraintes et défis d'aujourd'hui et de demain.